

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1060

présenté par

M. Chiche, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Orphelin et M. Taché

à l'amendement n° 1030 de M. Touraine

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.